

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 67 (1922)
Heft: 4

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

L'instruction des officiers de landwehr. — Quelles intentions nourrit-on en haut lieu au sujet de la landwehr ? — Encore l'inobservation de la loi. — De la nécessité où est l'armée de retenir l'intérêt de chacun sur ce qui la concerne. — On demande des directions pour l'instruction tactique des petites unités subalternes. — Encore la Savoie.

Le Comité central de la Société des officiers nous a adressé un nouvel article du colonel Knapp relatif au manque d'instruction dans lequel la landwehr est laissée. Nous l'aurions publié volontiers si l'exiguïté de nos livraisons, en ces temps de misère, ne nous comptait pas désagréablement l'espace disponible. Force nous est de résumer. Le texte allemand a paru dans l'*Allg. schw. Militärzeitung*.

L'auteur remarquant que la brochure sur les « Procédés de combat de l'infanterie » n'a pas été distribuée aux officiers de la landwehr et exclusivement à ceux de l'élite, se demande si, en haut lieu, on serait d'ores et déjà résolu à se passer des services de la landwehr. Il rappelle les qualités de cette troupe, dont le rapport de la Commission de défense nationale du 21 octobre 1920 a dit, fondé sur les expériences du service actif, qu'elle « surpassait de beaucoup l'élite par sa conception du devoir militaire et par sa bonne volonté ». En revanche, condition de faiblesse, son corps d'officiers n'est pas à la hauteur des exigences, malgré son application. La logique voudrait donc, pour ne pas perdre les avantages d'une aussi bonne troupe, qu'on parfit l'instruction des officiers.

Il semble qu'on prenne à tâche d'agir en sens contraire, ce que l'on justifie par le sacrifice de la landwehr dans le futur. Répartition de ses compagnies de mitrailleuses à l'élite, et transfert de ses meilleurs soldats dans l'élite pour compléter les effectifs de celle-ci, telles les idées dominantes manifestées en haut lieu.

On fait valoir l'insuffisance de notre équipement d'armes spéciales. Il ne permettrait pas de doter en temps de guerre les unités de landwehr. Mais l'élite non plus ne dispose pas actuellement de tous les moyens considérés comme indispensables pour la guerre ; on ne néglige pas néanmoins de l'instruire.

Même si la landwehr ne devait plus servir que de réserve à l'élite,

— ce que le colonel Knapp se refuse à croire, — ses officiers ne devraient pas être traités en quantité négligeable. Du moment que les occasions de s'instruire sont refusées aux corps de troupes, il faudrait au moins n'en pas priver les officiers. Dans tous les cas, tous les règlements importants devraient leur être délivrés et des convocations de deux ou trois jours devraient leur permettre d'assister aux exercices de l'élite. On devrait y songer cette année-ci déjà, à l'occasion des cours de régiments.

* * *

Le colonel Knapp soulève ainsi une question importante et qui relève directement des travaux de réforme militaire en suspens. Quelle place cette réforme entend-elle faire à la landwehr ? Il semble que les procédés mentionnés par notre camarade tranchent la question : la landwehr paraît non seulement devoir être reléguée à l'arrière plan, mais supprimée. Si telle est bien la ligne de conduite actuellement suivie, nous aurions un nouvel exemple de cette situation que la livraison de février de la *Rev. mil. suisse* s'est attachée à faire ressortir, situation équivoque résultant de l'existence d'une loi que l'on n'applique ni n'abroge. C'est un état de choses insoutenable, hautement dommageable à l'armée et à la nation. Il ne peut aboutir qu'à l'arbitraire remplaçant la loi. En outre, on aborde la réorganisation militaire par un de ses articles seulement, alors qu'on ne saurait dire si, plus tard, ce changement partiel cadrera avec l'ensemble de l'organisme à constituer.

Il n'est du reste pas difficile de se rendre compte de l'origine du mal ; c'est encore une conséquence de la réduction du recrutement. Celui-ci ne permet plus de maintenir l'effectif normal des régiments de l'élite, à de rares exceptions près, qui vont diminuant. On recourt en conséquence à l'expédient de l'emprunt de soldats à la landwehr. C'est-à-dire que la violation de la constitution entraîne les violations de la loi.

Encore une fois, une pareille situation ne peut pas se prolonger. Il faudrait se résoudre à commencer par le commencement et à regarder le problème dans sa totalité. Sinon le désordre deviendra tel qu'on aura toutes les peines du monde à le réparer.

Quel emploi de notre armée l'état-major prévoit-il ? A-t-il à ce sujet une idée précise ? Si oui, c'est l'heure de la manifester ; c'est plus important que le pas d'école. L'emploi de notre armée, voilà ce qu'il faut arrêter. Est-elle destinée à défendre le territoire dans la mesure maximum de ses moyens, ou à faire de la haute stratégie selon des hypothèses qu'échafaude l'imagination et dont il se peut

qu'aucun ne réponde à la réalité ? Que l'on commence par trancher ce point fondamental. La solution dira ce que nous devons faire de la landwehr et du reste.

Toujours à propos de la landwehr, le colonel Knapp soulève un deuxième point : l'intérêt que trouvent l'armée et la défense nationale en général, à ne pas laisser toute une fraction des citoyens se détacher de la chose militaire. Celle-ci doit continuer à demeurer la préoccupation de toutes les classes de la population, ce que l'on n'obtiendra pas si nombre d'officiers qui, dans la vie civile, occupent souvent des situations qui leur assurent une grande influence sur leur entourage, sont tenus à l'écart. Notre armée et tout ce qui la concerne ne doit pas devenir le privilège d'un cercle restreint de personnes : institution démocratique, elle doit pousser ses racines partout. Ainsi seulement subsistera-t-elle et sera-t-elle en mesure de prospérer.

Les officiers de landwehr ne sont pas seuls à se préoccuper de la question des règlements ; plus d'un officier de l'élite s'inquiète, à la veille des cours de répétition, de la manière dont il remplira sa mission d'instructeur de son unité. Pourquoi, se demandent-ils, aucune instruction provisoire n'a-t-elle été élaborée sur l'emploi tactique des petites unités, en attendant la refonte du règlement d'exercice ? Les *Principes de l'instruction* du chef de l'état-major, et les *Procédés de combat de l'infanterie*, dont il a été question ci-dessus, ne procurent que des indications générales destinées surtout aux commandants des unités d'armée et aux officiers des états-majors, mais les commandants de troupe n'ont rien en main de positif, et plus d'un, en attendant des instructions supérieures, se déclare réduit à se composer des directives à l'aide de règlements étrangers. Chaque division a son système, ce qui n'est pas pour favoriser cette fameuse unité de doctrine si instamment réclamée et qui, dans une armée de milices est peut-être plus nécessaire encore que dans toute autre. Si le renseignement qui nous est donné est exact, il n'existerait même pas d'instructions un peu complètes pour l'étude, aux écoles de recrues, de l'emploi tactique du groupe de combat et de la section. On reste ainsi dans l'incertitude, ce qui fait comprendre les retours aux anciennes amours, je veux dire au pas d'école chargé de répondre à tout.

* * *

C'est maintenant avec le *Journal de Genève* que nous devons croiser la plume, et de nouveau au sujet de la suppression de la neutralité

militaire de la Savoie du Nord. Ce confrère n'admet pas non plus qu'on explique que le Conseil fédéral ayant eu communication du désir du gouvernement français d'obtenir cette suppression l'offrit en échange de l'inscription au Traité de Versailles de la neutralité helvétique. « Cette manière de présenter les choses n'est pas exacte, écrit-il. Le Conseil fédéral n'a jamais offert au gouvernement français la suppression de la neutralité savoisienne. Mais le gouvernement français ayant pris l'initiative de demander cette suppression, le Conseil fédéral a saisi cette occasion pour faire reconnaître la neutralité suisse dans le cadre nouveau de la Société des Nations... »

S'il ne s'agit que de la manière de présenter les choses, nous ne tenons aucunement à la nôtre et l'abandonnons volontiers à un aussi amical confrère que le *Journal de Genève*. Peut-être, en échange nous abandonnera-t-il la manière dont il a présenté la nôtre et qui n'est pas exacte. Il coupe notre phrase en deux ce qui, naturellement, coupe aussi le sens. Nous n'avons jamais dit que le Conseil fédéral avait offert au gouvernement français la suppression de la neutralité savoisienne, mais que sur désir manifesté par celui-ci, il l'avait offerte *en échange* de la reconnaissance de la nôtre. Donnant donnant : vous avez tel désir, a-t-il dit aux Français que je puis réaliser ; moi j'ai tel désir que vous pouvez réaliser ; échangeons la réalisation de nos désirs respectifs.

Cela dit, et à lire nos contradicteurs plus attentivement, nous croyons voir que ce qui les choque c'est que d'aucun puisse croire que le Conseil fédéral, lui, a pris l'initiative de proposer la suppression alors que le gouvernement français l'a demandée. Ils me permettront bien de leur faire remarquer que les lecteurs du la *Revue militaire* forment un public de spécialistes militaires déjà au courant de cette question militaire, et pour l'édification duquel, il n'est pas nécessaire d'appuyer sur ce qu'il sait depuis longtemps.

En outre, le souci de nos confrères ne nous paraît pas revêtir une importance majeure. Le Conseil fédéral a consacré la moitié d'un Message aux Chambres à « débiter » la marchandise. La servitude sur la Savoie n'a plus de signification sauf celle des difficultés qu'elle pourrait nous causer : au contraire, la reconnaissance renouvelée de notre neutralité est d'une haute importance ; l'échange est ainsi tout à notre avantage. Voilà le raisonnement. Dans ces conditions si le Conseil fédéral avait pris l'initiative de l'opération, on ne voit pas qu'il aurait à craindre qu'on la lui reprochât ; il aurait le droit bien plutôt de se féliciter d'avoir amorcé une négociation qui a abouti selon son désir et qui, s'il en avait pris l'initiative, aurait mieux prouvé encore son habileté diplomatique.

Mais les esprits politiques discernent dans les objets de ce genre des finesses que les simples esprits militaires sont incapables de découvrir.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

Réduction du budget de la guerre. — Mécontentement dans le corps d'officiers réguliers. — L'état d'esprit des officiers de la Garde nationale. — Développement du corps d'officiers de réserve. — La poursuite des déserteurs du temps de guerre. — Hôpitaux militaires et travail de « reconstruction ». — Réorganisation de l'École de musique militaire.

Le vent est aux économies. C'est fort naturel. Et il est encore plus naturel que le contre-coup de ce courant se fasse sentir rudement dans le budget militaire. Le ministre, M. Weeks, a consenti à une diminution de 35 millions de dollars. L'effectif de l'armée régulière, il est vrai, a été réduit à 150 000 hommes; mais cela n'empêche pas que la mesure compromet sérieusement la défense nationale. Ceci est surtout évident en matière aéronautique : la réduction, sur ce chapitre, est de plus de 4 millions de dollars, et déjà le chiffre du budget précédent (19 200 000) était absolument insuffisant. Et il ne faut pas oublier qu'en fait d'aviation militaire, les États-Unis sont fort en arrière des autres puissances.

— Le général Pershing, notre nouveau chef d'état-major, croit avoir trouvé un moyen d'économiser environ 3 400 000 dollars en débarrassant l'armée régulière d'officiers notoirement incapables de rendre de bons services, et en faisant diminuer les appointements des seconds lieutenants. Toutefois, cette proposition soulève une opposition d'autant plus vive qu'il existe depuis quelque temps un sourd mécontentement dans certains milieux contre ce qu'on appelle les *Pershing Methods*. Cela remonte au temps où Pershing, à son retour de France, fit mettre sur le tableau d'avancement au grade de général de brigade une forte proportion de colonels qui, dit-on, étaient ses amis personnels, au détriment d'officiers plus anciens et ayant exercé des commandements plus importants. Les protestations qui s'élevèrent alors amenèrent le ministre à réviser les listes, ce qui ne fut, du reste, qu'un palliatif très temporaire. Le malaise, en somme, est facile à expliquer. Toute démobilisation et révision des grades, conséquences naturelles de la fin d'une guerre, occasionnent forcément des désappointements et de l'aigreur. Cela se complique, chez nous, par suite de l'énorme disproportion entre les effectifs de guerre et ceux de paix. D'autre part, la dernière campagne

a fait parvenir au rang d'officier nombre d'individus ne sortant pas de West Point. Le clan des *Non-Pointers*, qui est assez considérable malgré la démobilisation, est jaloux, jusqu'à un certain point, de la catégorie venant de l'Ecole et qu'il soupçonne d'être favorisée en haut lieu. Et c'est ainsi que Pershing se trouve accusé d'essayer, par son système d'épuration, de jeter par dessus bord le plus possible de gens n'ayant pas passé par West Point. Ces mécontents ont pour leader le major de cavalerie Nicholson, lequel n'a pas craint d'adresser ses doléances directement, par écrit, au président Harding. Tout cela est bien regrettable à un moment où l'armée a tant à lutter pour vivre.

— Ce n'est pas seulement dans l'armée régulière que des troubles se manifestent : la Garde nationale, elle aussi, a ses déboires. Et ceux-ci ont des causes assez complexes. Après la signature de l'armistice, l'on avait beaucoup compté sur les vétérans de la Grande guerre — les *ex-service men*, — comme on les appelle ici. Mais, si certaines unités ont pu recruter un nombre satisfaisant d'anciens soldats, la majorité n'a pas eu cette bonne fortune. La plupart des vétérans sont fatigués de l'armée, ou bien ils ont, trop souvent, des prétentions ridicules. Chacun veut du galon, beaucoup de galon, même s'il n'a jamais vu le feu, ni quitté les camps des Etats-Unis. Sur ce point, nous avons été désappointés, quoique nous eussions dû nous attendre à un état de choses si humain ! En ce qui concerne le corps d'officiers, toutefois, la situation est différente — heureusement. Beaucoup ont fait campagne et tous, pour ainsi dire, sortent de l'armée. Il y a là un contraste énorme avec la milice d'avant guerre. Mais il est aussi une ombre au tableau. On remarque, parmi ceux qui ont vu le feu, une tendance très sérieuse à regarder les autres comme des soldats de plomb. Il en résulte parfois des incidents fort intempestifs, de nature à compromettre l'efficacité de la Garde nationale. Par exemple, dans l'Etat de New-Jersey, l'opposition d'un certain nombre d'officiers contre l'élection du général commandant la 57^e brigade d'infanterie a finalement amené le Parlement, mal avisé, de cette république, à licencier subitement ces deux bons régiments, qu'il avait fallu quatre années pour recruter et entraîner. On voit là une fois de plus les inconvénients s'attachant au système d'élection des cadres.

— Malgré les difficultés et les déboires de sa tâche, le *Militia Bureau*, au ministère, continue, avec une grande patience et un dévouement inaltérable, son œuvre d'organisation. A chacun des neuf corps d'armée réguliers sont attachées deux divisions de Garde nationale. En outre, quatre divisions de cavalerie de cette milice

sont en formation, mais les unités en sont réparties un peu partout sur le territoire. Rien n'est simple, en la matière, pas même le numérotage des régiments, lequel, cependant, paraît une chose élémentaire. Dans chaque corps d'armée, tout ce qui a trait à l'emplacement et à la désignation des unités de la Garde nationale est sous la juridiction d'une commission mixte, composée d'officiers réguliers et d'officiers de réserve¹, et relevant du Bureau de la milice, à Washington. Dans un but d'uniformité et de simplification, le ministère a imaginé de donner aux régiments de la milice les numéros consécutifs adoptés pour cette dernière pendant la guerre. Malheureusement c'était compter sans le particularisme de certains Etats, qui tiennent à garder leur ancien numérotage. Il a donc été nécessaire d'admettre des exceptions ; et celles-ci sont susceptibles de créer des confusions : il y a, par exemple, plusieurs régiments d'infanterie portant le numéro 1, alors qu'un seul, de l'armée *régulière*, devrait être ainsi désigné, et que les autres, de la Garde nationale, devraient porter un numéro d'ordre pris dans la première centaine.

— Toutefois, nonobstant ces troubles intérieurs, et la propagande pacifiste, le recrutement des officiers de réserve ne semble pas se ralentir. Les cours *supérieurs* pour aspirants à ce rang, et qui se professent dans les universités, ont été suivis, pendant le dernier exercice, par 47 570 jeunes gens, une augmentation de près de 1 900 sur l'année précédente. On compte maintenant, dans ces établissements, 215 groupes pour toutes les branches, y compris l'aviation, le train, le service dentaire, etc. Les cours *élémentaires*, dans les établissements d'instruction autres que les universités (ou collèges assimilés) ont environ 43 000 étudiants, dont 35 000 aux *high schools* (écoles primaires supérieures). Tous ces jeunes hommes, il est vrai, n'entrent pas dans la réserve ; mais l'entraînement reçu par eux serait précieux pour le cas de guerre, puisque nous n'avons pas le service obligatoire.

— Malheureusement, nous n'avons pas que des gens qui font leur devoir. La question des réfractaires du temps de guerre doit nous arrêter ici quelques instants. Elle a beaucoup agité les esprits et donné lieu à des exagérations, dans les deux sens, qu'il est difficile de mettre au point. Tout d'abord, il importe de ne pas commettre de confusion entre les *draft delinquants* et les *draft deserters*. Les premiers sont les hommes qui ne se sont pas fait enregistrer pour la conscription : ceux-ci, aux Etats-Unis, échappent à la justice militaire, étant considérés comme délinquants de droit commun. Leur nombre

¹ Les officiers de la Garde nationale appartiennent au *Reserve Corps*.

n'est peut-être pas très considérable, parce que l'enregistrement ne semblait qu'une formalité peu inquiétante, vu les multiples cas d'exemption et le vague planant sur toute la matière. Les *draft deserters*, eux, sont les hommes s'étant enregistrés, qui n'ont pas répondu à l'appel. Ils sont passibles, naturellement, des conseils de guerre. En fait, ce sont les seuls dont on s'occupe actuellement. Pendant la guerre, le ministère était trop affairé pour procéder à une enquête sérieuse : c'est seulement en décembre 1918 qu'il prit la chose en main. Entre cette date et le mois de mars suivant, on se procura une liste d'hommes classés déserteurs par les Commissions d'enregistrement. Elle présentait le total formidable de près d'un demi-million, sur 24 millions d'enregistrés. Le ministère, toutefois, ne commença pas les poursuites sans se livrer à une enquête approfondie ; et avec raison, car on découvrit bientôt que beaucoup de jeunes gens portés déserteurs s'étaient engagés, soit dans l'armée américaine, soit même en France ou en Angleterre, sans prévenir la Commission d'enregistrement de leur résidence. Toujours est-il que finalement, il n'y a que 173 900 hommes en chiffres ronds passibles des conseils de guerre pour désertion, ce qui est déjà un joli chiffre. Le ministère décida de donner la plus grande publicité possible aux listes de ces criminels ; et ceci causa, dans tout le pays, une commotion difficile à comprendre à première vue. En fait, alors que les Allemands et leurs amis en profitaient pour faire ressortir le « manque de patriotisme » des Américains, une certaine presse, avide de sensation, prit prétexte de quelques erreurs dans les listes définitives pour attaquer l'autorité militaire qu'elle accusa d'incapacité, brutalité et Dieu sait quoi encore ! Si l'attitude de la propagande germanique peut s'expliquer, celle de la presse est sans excuses. Il n'est que juste d'ajouter qu'elle est vivement condamnée par divers journaux, surtout dans les petites villes, où l'influence salutaire de l'*American Legion* — l'Association de vétérans — se fait plus aisément sentir.

— A propos de vétérans, mentionnons que le service médical de l'armée n'a plus sur les bras qu'un nombre peu élevé d'éclopés de la grande guerre. En juillet 1919, il y en avait environ 28 680 en traitement dans les 30 hôpitaux généraux militaires. Depuis lors, il s'est établi une sorte de co-opération entre le Service de santé de l'armée et trois institutions fédérales, le Service de la santé publique, le Bureau des assurances de guerre et la Commission fédérale de la *Vocational Education* — cette dernière donnant une instruction professionnelle aux ex-soldats ayant suffisamment recouvré de leurs blessures ou maladies pour travailler, mais qui ne sauraient reprendre

leur ancienne position dans la vie civile. Tous les hôpitaux généraux, sauf cinq, ont été transférés au Service de la santé publique qui y traite les vétérans ressortissant au Bureau des assurances de guerre. Le travail de *reconstruction* accompli par les médecins militaires, depuis l'armistice, a été formidable, infiniment plus compliqué et complexe que le public ne le pense généralement. Il a fallu, dans nombre d'hôpitaux, aller jusqu'à organiser des logements pour les familles de soldats blessés ou malades incapables de retourner dans leurs foyers à leur arrivée de France. Ces familles, pour la forme, versaient une pension purement nominale, afin d'écartier toute idée de « charité ». On dut même aller plus loin, et ouvrir, dans ces établissements, des crèches où les femmes de soldats mettaient leurs nourrissons, qu'il n'était pas possible de laisser traîner dans les salles de malades.

— Pour passer à un sujet moins triste, notons le développement donné à nos musiques militaires. C'est là un sujet qui semble à l'ordre du jour dans toutes les armées européennes, comme nous le montre l'article si intéressant dû à la plume de M. le major de Vallière dans la *Revue militaire suisse* de janvier. Aux Etats-Unis, les musiques de l'armée ont été longtemps négligées. Leur effectif était trop faible, ainsi du reste que les fonds mis à leur disposition : chaque *band* a seulement 25 francs par mois pour se procurer des partitions, alors qu'une musique française jouit de 400 francs. Les chefs de musique ne sont que sous-officiers, ce qui nuit au recrutement — une chose, soit dit en passant, dont on s'apercevra peut-être en Suisse aussi. En réalité, la seule musique vraiment remarquable est la *band* du corps d'infanterie de marine, à Washington, laquelle correspond à peu près à celle de la Garde républicaine de Paris.

C'est au général Pershing que revient l'honneur d'avoir opéré, en cette matière, des réformes bien nécessaires. Sa première tentative date du temps où, à Chaumont, grand quartier général de l'armée américaine en France, il organisa une musique modèle qui est restée connue sous le surnom de *Pershing's Own*. A la même époque, il convoqua dans une certaine localité tous les chefs de musique du corps expéditionnaire pour étudier les méthodes françaises. Egalemeut en 1917, à l'intérieur des Etats-Unis, le major général Morton, commandant un camp de mobilisation, fit de louables efforts pour rajeunir le répertoire musical militaire, surtout sous le rapport des marches. Pour lui, même les morceaux les plus entraînants du fameux chef d'orchestre Souza, surnommé cependant le « Roi des marches », ont fait leur temps. Disons à ce propos que l'on ne saisit pas très bien pourquoi un air qui fait marcher allègrement et fait oublier aux

hommes leur fatigue peut vieillir en une quinzaine d'années. En France, il est vrai, le quasi classique « Le Bienheureux », qui a fait défiler des générations, est passé de mode : mais il est plutôt mélancolique et certainement ne donne pas un frisson d'émotion ; en revanche, « Sidi Brahim », « Sambre et Meuse » et d'autres encore, tout vieux qu'ils soient, ont rendu des services sérieux dans la dernière guerre.

En Amérique, malheureusement, il faut toujours du nouveau — ou du renouveau, puisque nous entendons demander l'adoption, dans le répertoire régimentaire, d'hymnes d'allure guerrière, tels que « Onward Christian Soldiers ! », et dont quelques-uns remontent à plusieurs siècles.

Quoi qu'il en soit, le général Pershing continue ici l'œuvre commencée par lui en France. Il a réorganisé et transféré à Washington l'Ecole de musique militaire qui avait été ouverte à New-York en 1911. Il a obtenu l'assistance d'un des plus éminents chefs d'orchestre des Etats-Unis, M. Walter Damrosch. Jusqu'ici, l'Ecole ne compte que dix élèves, soldats ou sous-officiers de l'armée, choisis après un concours. Chaque année, à la suite d'épreuves finales, cinq reçoivent le diplôme de *Band Master*. En outre, il est attaché à l'Ecole une Musique de recrues, laquelle reçoit une instruction approfondie et dont les membres, selon les besoins, sont ensuite versés comme musiciens de première classe dans les divers régiments. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter des musiques de la Garde nationale : celles-ci sont souvent des *bands* civiles qui consentent à faire partie de la milice pour les revues, réceptions, etc. ; nombre d'entre elles sont excellentes ; il y en a aussi pas mal qui ont fait campagne, soit avec la Garde nationale mobilisée en 1917, soit avec les régiments levés par conscription, et qui se sont jointes en bloc aux nouveaux régiments de la milice actuelle.

CHRONIQUE FRANÇAISE*(De notre correspondant particulier.)*

La discussion générale sur le projet de loi du recrutement à la Chambre.

La Chambre s'est enfin attelée à la discussion des lois militaires. Tout le monde avait hâte de la voir commencer. Il y avait, d'abord, l'intérêt qu'a chacun, en France, de savoir quel sera ce que, par un euphémisme un peu outré, on a coutume de nommer l'impôt du sang ; en second lieu, l'intérêt même de l'armée qui végète dans une situation transitoire, créant du haut en bas un malaise dont j'ai eu plusieurs fois l'occasion de m'entretenir à cette place.

A l'heure où j'écris, la discussion générale est close ; une, deux motions d'ajournement ont été successivement repoussées et bien qu'on n'en doive rien préjuger sur l'issue définitive du débat, il n'apparaît pas moins, dès à présent, que le projet du gouvernement sera très vraisemblablement adopté. Le bruit court que la question de confiance serait posée à ce propos et c'est grand dommage. Il serait en effet regrettable que l'on pût croire que l'adoption d'une loi militaire fût attribuée, si partiellement qu'on le veuille, au désir qu'a le Parlement de conserver M. Poincaré à la tête des affaires de ce pays : la question est beaucoup plus haute ; elle plane à cent coudées au-dessus de la politique proprement dite, des personnes et des partis.

A signaler encore le rejet d'une proposition de désarmement suivi d'un appel à la Société des Nations qu'a soutenue la fraction d'extrême-gauche de la Chambre. Proposition généreuse s'il en est, et qui n'est pas exclusivement utopique par le recours qu'elle suggère en une force de coercition supérieure au système des nations, mais que le degré d'entente très insuffisant entre les divers peuples de l'Europe rend, pour le moment, encore prématurée. Ce que cette proposition a eu toutefois de bon, c'est d'établir une distinction bien nette entre le désarmement pur et simple, d'une part, et toutes les autres conceptions d'organisation militaire, d'autre part. Le projet de M. Paul Boncour, aussi bien que celui du feu général de Maud'huy, aussi bien que celui de la commission de l'armée, visent, au même titre, à donner à la France un armement à son usage et ce serait une erreur profonde que de voir, dans l'un ou l'autre de ces projets, la moindre velléité de renoncement à assurer la sécurité intégrale de notre territoire. La seule différence réside dans le caractère même de cet armement : sera-t-il lance, bouclier ? lourde armure ou fardeau supportable ?

Ceci posé, je m'en tiendrai ici à signaler les idées essentielles émises par les différents députés ayant pris part à cette joute oratoire qu'a constituée la discussion générale.

Le feu a été ouvert par M. Jean Fabry, le distingué rapporteur de la commission de l'armée. Le projet dont il s'est fait l'apôtre est le fruit d'une collaboration assidue avec l'état-major qui, en l'espèce, agit en qualité de conseiller technique du gouvernement. Le long discours qu'a prononcé M. Fabry présentait, d'un bout à l'autre, la thèse favorable au service de dix-huit mois.

Car il était bien certain qu'une assemblée politique, mise en présence du problème concernant l'organisation militaire, devait immédiatement et de préférence s'attacher au côté politique, social, de ce problème, bien plus qu'à son côté exclusivement militaire. De sorte que l'ensemble s'est présenté moins comme une discussion relative à deux systèmes en rivalité, armée permanente ou armée de milices, qu'à la façon d'une lutte entre partisans de durées de service différentes : 2 ans, 18 mois ou un an. Et c'est sur ce point de vue peut-être un peu étroit de la question que se sont greffées toutes les opinions émises. Le débat n'en a pas moins conservé un caractère très digne, d'une très belle tenue ; il fait un juste honneur à la tribune française.

M. Fabry a basé sa conception nécessaire et suffisante sur la situation actuelle de l'Europe et il va de soi que l'attitude de notre adversaire le plus probable devait être le facteur déterminant de notre organisation. Quand nous aurons paré au danger principal, les autres n'auront plus de quoi nous émouvoir. Or, si pour un certain temps nous n'avons rien à craindre de notre ancien ennemi, nous serions traîtres envers nos 1 500 000 morts si nous ne prenions pas toutes les précautions qu'impose une séculaire expérience et propres à éviter le retour d'événements analogues à ceux que nous venons de subir.

Il nous faut donc une solide armature qui, toujours plus forte que celle du voisin, soit en même temps plus vite amenée à pied d'œuvre pour entrer en action. C'est là tout le problème de la couverture qui semble désormais devoir prendre un caractère beaucoup plus étendu qu'elle n'avait autrefois. Jusqu'ici, en effet, la couverture était le cordon à peu près passif de troupes que l'on disposait à proximité de la frontière pour assurer l'exécution régulière de la mobilisation nationale et de la concentration des forces dans la zone choisie par le haut commandement. C'étaient, avant 1914, nos 7^e, 21^e, 20^e, 6^e et 2^e corps d'armée, en totalité ou en partie. Aujourd'hui, la couverture, c'est toute l'armée permanente distribuée non pas seulement sur

la ligne de contact avec l'adversaire, mais sur la totalité du territoire. Cet accroissement de la couverture lui crée une tâche plus complexe et en fait un organe du commandement qui n'est pas exclusivement inerte comme par le passé. Il n'est pas agressif pour cela et ce point de vue a été éloquemment mis en lumière par de nombreux orateurs ; il est simplement actif ; il devient une sorte d'avant-garde générale de la nation armée et ses opérations se raccorderont harmonieusement avec celles qui seront exécutées par la masse des forces une fois réunies.

C'est tout cet agencement délicat, compliqué, qui exige, au moins jusqu'à ce que certaines conditions tant extérieures qu'intérieures soient remplies, que nous conservions nos jeunes soldats pendant dix-huit mois sous les drapeaux. Telle est, dans ses très grandes lignes, l'argumentation commune au Gouvernement et à la Commission de l'armée.

Les partisans du service d'un an ont débuté par un abondant discours de M. Paul Benazet, lui aussi un ancien officier, comme M. Jean Fabry, mais tous deux rendus à la vie civile pour des motifs bien différents. On ne pouvait plus mal défendre une cause, en somme très soutenable, que ne l'a fait l'élégant député de l'Indre. Il nous promettait sans cesse une démonstration éclatante qu'on ne voyait jamais poindre et qui reste à faire maintenant qu'il a fini de parler. Il a critiqué de façon très méticuleuse l'organisation actuelle, les méthodes d'instruction, les infimes détails relevés çà et là au cours d'une manœuvre ou dans une lettre de troupiier mécontent, ou dans une conversation d'officier désabusé, toutes déficiences qui sont évidemment à reprendre et qui sont dues à l'état de transition actuel. Après en avoir fait une boule de neige plus ou moins mal tassée, il l'a jetée mollement contre le projet du gouvernement qui n'en a même pas été éclaboussé.

Il a rencontré de plus sérieux adversaires en MM. Jean Ossola et Jacques Duboin. Leurs arguments plus substantiels ont certainement fait impression sur la Chambre. Le premier s'est borné à des objections qui montrent néanmoins le sens de ses préférences. Il nous a tout d'abord fait songer aux grenouilles qui demandent un roi : « C'est surtout rue St-Dominique que la pensée du chef doit s'exprimer claire et sans réplique. » Et l'on ne saurait mieux dire. Il a ensuite montré l'état d'inconsistance dans lequel se trouvait encore à l'heure actuelle le programme d'ensemble de la mobilisation nationale et il semble bien que le reproche, très justifié, aille davantage à la tête du gouvernement qu'au ministère de la guerre. Puis, mettant brillamment en lumière le rôle joué par les réserves au cours de la der-

nière guerre, il a exprimé ses craintes que « l'esprit des militaires ne soit encore dominé par cette conception intégrale de l'armée active. » Il trouve que l'on veut « créer l'instrument avant de savoir pour quel usage » et rappelle que « l'armée a besoin d'obéir aux lois d'évolution. » Enfin, il demande pourquoi l'on s'est arrêté à ce chiffre empirique de 32 divisions qui, précisément, correspond au service de dix-huit mois. Il lui paraît dangereux de s'engager au point de vue des armements sur la voie des effectifs, course que nos 40 millions d'habitants ne nous permettront pas de soutenir indéfiniment face aux 70 millions de l'Allemagne. Et sa conclusion est que les chiffres demandés sont de toute façon trop élevés, « pléthoriques » et qu'on ne les a pas « calculés aux besoins rigoureux de notre politique. »

Poursuivant à son compte l'argumentation précédente, M. Jacques Duboin nous a parlé de l'armée « motorisée », armée véritablement moderne, celle « qui se reconnaît à l'odorat : elle sent le pétrole et elle ne sent pas le crotin ». Tanks et traction mécanique ont révolutionné la technique de la guerre ; avec l'aide du général Estienne qui en est le protagoniste, il a conçu une stratégie nouvelle qui marque un retour très net vers les petites armées. Il est incontestable que le moteur sur terre combiné au moteur dans l'air, auxquels vient se juxtaposer le gaz asphyxiant, paraissent de nature à changer de fond en comble les formes antérieures de la lutte. Là, peut-être, réside le secret de la victoire à venir. Mais pour produire ses pleins effets, cette combinaison ne s'accommode pas du plein jour des discussions publiques et nous voudrions espérer qu'elle n'est pas négligée là où il convient qu'elle entre dans les préoccupations de notre haut-commandement.

Je passe sur le discours du ministre de la guerre qui se présente comme une excellente œuvre académique et qui, d'ailleurs, reprend la question sous une dialectique sensiblement analogue à celle déjà employée par le rapporteur de la commission.

Je signale incidemment ce qu'a dit le général de Castelnuovo à propos de la cohésion qui crée, dans les unités, l'esprit de corps si indispensable, mais cousin proche du particularisme ; de fait on ne le rencontre que dans les unités actives. L'éminent chef militaire a fait une allusion à l'armée suisse où, dit-il, « les enseignements de la guerre ont inspiré aux chefs suprêmes de la milice helvétique la pensée et le dessein d'apporter des modifications dans le statut de cette force armée, notamment en ce qui concerne la durée jugée trop brève, du service militaire en temps de paix. » M. le général de Castelnuovo ignore, sans doute, la campagne de la R. M. S. contre le *drill* à l'allemande et le pas de l'oie !...

Enfin, comme dans tout spectacle, il faut un ordonnancement. Mise en présence de deux formules, 18 mois, 12 mois, la Chambre ne pouvait pas prendre une décision qui fût moyenne. Certains avaient bien songé à se rallier au chiffre de 15 mois, mais on n'eut pas de peine à leur faire valoir l'absurdité de cette solution. Il fallait néanmoins réserver la possibilité d'une sorte de jugement de Salomon. Alors, M. André Lefèvre s'est levé ; fidèle à lui-même, il a demandé deux ans de service militaire, se bornant à renforcer à sa façon habituelle, les arguments pessimistes qu'il a toujours soutenus. On l'a calmé par une ovation. Mais ce geste était nécessaire pour que la Chambre, sollicitée en faveur de trois solutions, pût se rallier à la solution du milieu. Et c'est ainsi que nous aurons en France le service de 18 mois. Le vote sera, on l'espère, définitivement acquis, au moment où paraîtront ces lignes. J. R.

CHRONIQUE SPORTIVE

La Baraque alpine de la brigade de montagne 3 à Bretaye a été ouverte officiellement le 12 février en présence de centaines d'officiers, sous-officiers et soldats de la brigade et des représentants des autorités civiles et militaires. Belle journée dont la presse a abondamment parlé.

Deux idées d'intérêt général, émises par le commandant de brigade dans son discours d'inauguration, méritent d'être soulignées : N'y a-t-il pas un intérêt essentiel, dans une armée de milices comme la nôtre à l'heure actuelle, de voir créer des centres permanents où se réunissent hors du service les officiers, sous-officiers et soldats d'un corps de troupes ? Ce que la baraque alpine est pour une troupe de montagne, une place de sports, une halle de gymnastique, une bibliothèque avec salle de lecture, un cercle ne peuvent-ils pas le devenir pour les troupes de plaine, dans certaines villes tout au moins ?

Ces centres permanents, propres à maintenir l'esprit de corps, à assurer la transmission des traditions et à rapprocher les jeunes des classes qui ne sont plus soumises aux cours de répétition, ne sont-ils pas de nature à assurer aux commandants une plus grande facilité pour instruire leurs cadres et leurs troupes hors du service ?

L'idée est lancée ; la Baraque alpine de Bretaye en est la première réalisation. Souhaitons-lui plein succès.

* * *

Une idée intéressante, elle aussi, vient d'être formulée dans les milieux de la 1^{re} Division. Il s'agirait de créer, à la Caserne de la Pontaise, centre de la Division, une vitrine dans laquelle seraient déposés les challenges et trophées sportifs des corps de troupes de l'unité d'armée. On pourrait y joindre des tableaux d'honneur portant les résultats des compétitions annuelles : tir, skis, courses à pied, à cheval, à bicyclette., etc.

Il est certain que les objets d'art ainsi exposés seraient plus en valeur à cet endroit que dans le domicile privé d'un commandant d'unité. D'autre part, cette exposition servirait de réclame et de stimulant pour toutes les troupes, spécialement les écoles de recrues, qui se succèdent en caserne.

Rien n'empêcherait de retirer ces objets pour les cours de répétition et les jours de concours.

* * *

Un bataillon a annoncé dans les journaux le programme d'un grand tournoi sportif organisé à l'avance pour le dimanche du cours de répétition. L'idée et surtout l'intention sont bonnes ; mais un « garde à vous » nous paraît nécessaire.

Qu'en vue du cours de répétition les hommes, voire même les sous-officiers, se préparent physiquement par un entraînement sportif, c'est bien ; ce tournoi en perspective pour le dimanche servira de stimulant. Mais quant aux officiers, il y a un danger à éviter : Il est déjà si difficile d'obtenir que ces Messieurs trouvent le temps nécessaire pour revoir et perfectionner leur préparation tactique en vue du cours de répétition, qu'il est dangereux de leur donner la tentation des préparatifs plus attrayants d'une joute sportive.

En outre, le dimanche est un jour de rétablissement et de repos ; n'est-ce pas le surcharger que de prévoir un programme horaire de 9 heures du matin à 5 heures du soir ?

Enfin, si l'on ne veut pas tomber dans le ridicule, il ne sera guère possible à une compagnie de présenter un team de football sans l'avoir entraîné durant la première semaine du cours ; ce n'est que très exceptionnellement, en effet, que l'entraînement d'une équipe d'unité pourra avoir lieu avant le cours. Il faudra donc sacrifier des heures d'instruction à l'entraînement préparatoire de la manifestation du dimanche. Et tous nous nous plaignons que nos cours de répétition sont trop courts pour l'accomplissement de notre programme tactique !

« Garde à vous » dans l'intérêt du sport militaire lui-même !

Les faits sont du reste venus eux-mêmes apporter une confirmation aux réflexions qui précèdent. Le mauvais temps a anéanti le programme, et pour ne pas rendre les préparatifs inutiles le commandant du bataillon en question s'est vu contraint d'accorder, durant la seconde semaine, le temps nécessaire au concours prévu pour le dimanche. Ce temps a dû être prélevé sur les heures de travail.

* * *

La délégation militaire de l'Association suisse des clubs de ski a établi son rapport sur le concours national de patrouilles militaires de Davos, les 3-5 février 1922. Trente patrouilles ont pris le départ ; 26 ont été classées. Le parcours, à raison des dangers d'avalanches, a été réduit de 26 à 16 kilomètres avec 260 mètres de différence de niveau en montée.

La première patrouille a fait le trajet en 1 h. 35 min. 10 sec. ; la quinzième en 2 h. 18 sec. et la vingt-sixième en 2 h. 35 min. 30 sec. Ces résultats sont très bons.

En constatant qu'une fois de plus son but a été atteint, la Délégation militaire relève le fait que les dernières patrouilles appartiennent toutes à des unités qui ne se recrutent pas dans les régions montagneuses ; elle annonce qu'elle étudie la question de savoir comment on pourrait, à l'avenir, rendre plus facile aux patrouilles des troupes se recrutant en plaine une participation équitable à ces grands concours militaires annuels.

Les courses de 1923 auront lieu à Grindelwald.

INFORMATIONS

SUISSE

IN MEMORIAM. — S'intéresser aux enfants russes, aux enfants viennois, aux enfants d'Allemagne et de France, c'est bien. La sympathie pour la souffrance ne connaît pas les frontières et le bien que l'on fait à son frère, pour les maux que l'on souffre est un soulagement. *In Memoriam* s'intéresse, comme on sait, aux enfants suisses, notamment aux orphelins des soldats morts à la suite des troubles de 1918. Un Rapport sur l'activité du Comité central et de la section vaudoise, durant l'année 1921, nous apprend que l'oeuvre au début difficile